

Cassettes BT | Atlantic



Cassette rayonnante basse température - 300W - 230V - Blanc

Réf 611300 **195.48€^{TTC*}**

<https://www.domomat.com/40582-cassette-rayonnante-basse-temperature-300w-230v-blanc-atlantic-611300.html>



Cassette rayonnante basse température - 600W - 230V - Blanc

Réf 611301 **272.59€^{TTC*}**

<https://www.domomat.com/40586-cassette-rayonnante-basse-temperature-600w-230v-blanc-atlantic-611301.html>

Retrouvez tous les produits de la catégorie
Cassette rayonnante Atlantic
chez Domomat !



* : Prix sur le site Domomat.com au 25/04/2024. Le prix est susceptible d'être modifié.

7°) REGULATION ET PROGRAMMATION

La souplesse d'utilisation des cassettes rayonnantes moyenne température permet d'intégrer les apports, les appels de puissance et de gérer les possibilités de la tarification EDF.

Un système de régulation et de programmation adapté permet une utilisation optimale de l'installation.

Dans le cadre d'un chauffage global, il est indispensable de partager le bâtiment en un ensemble de zones thermiquement homogènes et dont le mode d'utilisation est identique

8°) ENTRETIEN

Ne jamais utiliser des produits agressifs (acétone, trichloréthylène,...) ou projeter de l'eau.

Pour nettoyer l'appareil, il suffit de le dépoussiérer, après avoir coupé l'alimentation électrique.

9°) GARANTIE

- La durée de garantie est de 1 an à compter de la date d'installation ou d'achat et ne saurait excéder 18 mois à partir de la date de fabrication en l'absence de justificatif.
- Atlantic assure l'échange ou la fourniture des pièces reconnues défectueuses à l'exclusion de tous dommages et intérêts.
- Les frais de main d'oeuvre, de déplacement et de transport sont à la charge de l'utilisateur.
- Les détériorations provenant d'une installation non conforme, d'un réseau d'alimentation ne respectant pas la norme NF EN 50160, d'un usage anormal ou du non respect des prescriptions de ladite notice ne sont pas couvertes par la garantie.
- Les dispositions des présentes conditions de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice, au profit de l'acheteur, de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'applique en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil.
- Présenter le présent certificat uniquement en cas de réclamation auprès du distributeur ou de votre installateur, en y joignant votre facture d'achat.

✂-----

Référence :

N° de série :

Cachet de l'installateur :

BIP Service

N° Azur 0 810 485 485

Bureau Info Produits / S.A.T.C.

Renseignements techniques - Garanties – Pièces détachées
Rue Monge, Z.I. Nord 85002 LA ROCHE-SUR-YON Cedex

Fax : 02 51 37 38 27

<http://www.atlantic.tm.fr>

NOTICE D'INSTALLATION ET D'UTILISATION

Guide à conserver par l'utilisateur du produit

CASSETTES RAYONNANTES ELECTRIQUES Basse Température



L'installation et la mise en service de l'appareil doivent être effectuées par un professionnel

1°) DESCRIPTION – APPLICATION

Les cassettes rayonnantes basse température 300 W et 600 W sont destinées au chauffage global et par le plafond des bâtiments thermiquement isolés de grande hauteur (gymnases, halls, salles de spectacle, bâtiments industriels, ...), respectant la réglementation thermique en vigueur.

2°) CARACTERISTIQUES

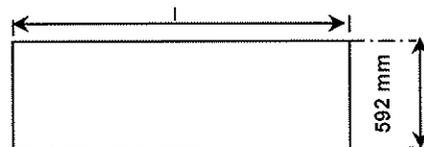
- Carrosserie en tôle galvanisée recouverte d'un revêtement thermoquartz de couleur blanche appliqué sur la face émettrice de la cassette.
- Film chauffant en graphite / fibre de verre
- Isolation électrique : classe I.
- Les cassettes sont conformes aux normes NFEN 60335-1 et NFEN 60335-2-30

Puissance W	Tension V	Fréquence Hz	Indice de protection	Poids Kg
300	230 V~ mono	50	IP44	5
600	230 V~ mono	50	IP44	10.1



3°) ENCOMBREMENT PRODUIT

- L = 592 mm en 300 W
- L = 1192 mm en 600 W



4°) IMPLANTATION

Les cassettes doivent être suspendues en position horizontale par rapport à la structure du bâtiment.

Avant de positionner les cassettes, il faut respecter les distances suivantes :

- entre 1 m mini et 1.5 m maxi entre le plafond (sous plancher béton ou sous plafond suspendu en fibres minérales) et la cassette.
- du mur aux bords latéraux : $x = 1.5$ m mini à 3 m maxi
- du sol à la face de l'émetteur : les distances minimales pour un ratio de puissance installée de 60 W/m^2 sont $h = 3$ m (300 W) et 3.5 m (600 W). La hauteur maxi est de 4.5 m. L'évaluation de la hauteur d'installation en fonction du ratio de puissance peut se faire à partir d'abaques. Pour plus d'information, nous consulter.

L'implantation des cassettes doit tenir compte des aménagements afin qu'il n'y ait pas d'obstacle important entre les appareils et le sol et en tout cas à moins d'un mètre de la face émettrice.

L'espacement entre chaque cassette est au maximum d'une fois la hauteur de pose des émetteurs par rapport au sol.

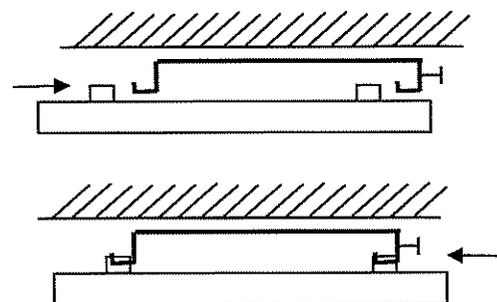
5°) INSTALLATION

Les cassettes doivent être mises en position horizontale, et peuvent être fixées soit :

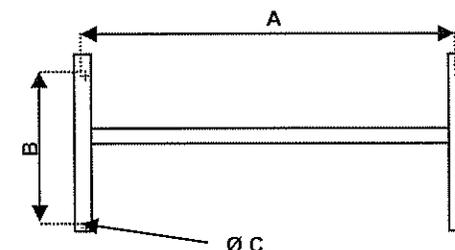
- au plafond avec les pattes fournies.
- suspendues par chaînettes.
- encastrées dans un plafond.

Fixation plafond :

Pour fixer la cassette, visser les pattes de fixation directement au plafond, mettre en place la cassette dans les pattes de fixation, et mettre la vis de blocage (Voir schémas).



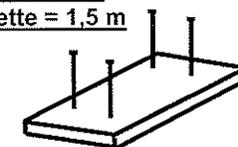
Puissance	A	B	Ø C
300 W	340	280	6
600 W	935	280	6



Longueur maxi chaînette = 1,5 m

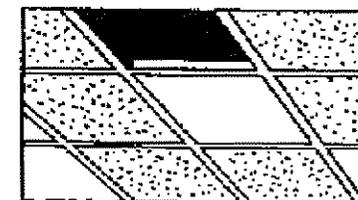
Fixation suspendue au plafond :

Pour assurer une résistance mécanique suffisante, nous conseillons d'utiliser de la chaînette en acier électrozingué, Ø du fil 2,5 mm et des crochets de même diamètre (composants non fournis).



Cassette encastrée dans un plafond :

La fixation de la cassette chauffante doit être indépendante de celle du plafond, et ne pas reposer sur les ossatures. Utiliser le même type de fixation que pour les cassettes suspendues. La cassette doit être installée sur des rails acier.



Encastrée

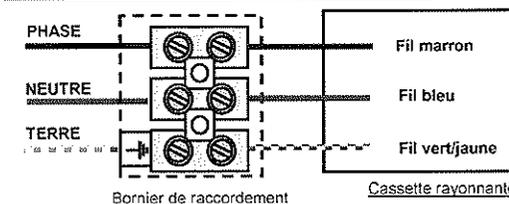
6°) RACCORDEMENT ELECTRIQUE

AVANT TOUTE OPÉRATION, DÉCONNECTER L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE ET S'ASSURER QU'ELLE NE PEUT PAS ÊTRE RETABLIE ACCIDENTELLEMENT.

L'installation doit répondre aux normes en vigueur, notamment en France, à la norme NF C 15-100 et aux règles de l'art. Chaque produit ou composant entrant dans cette installation doit également être conforme aux normes qui lui sont applicables.

Assurez vous que les caractéristiques du réseau sont compatibles avec l'appareil à brancher.

Pour le raccordement au réseau électrique, il est nécessaire d'utiliser un dispositif omnipolaire avec ouverture de contact d'au moins 3 mm, ainsi qu'un câble de raccordement rigide de type H05RN-F de section $3 \times 1 \text{ mm}^2$



Il faut dénuder les conducteurs sur 8 mm de pour ne pas risquer d'entrer en contact avec d'autres fils ou des parties métalliques. Les fils ne devront pas être serrés sur l'isolant.